
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial	ULTRAWICK PREMIUM
Identification de la société	ITW Produits Chimiques.
Adresse	ITW Produits Chimiques 99 Quai du Docteur Dervaux 92600 ASNIÈRES SUR SEINE
Numéro de téléphone	(33) 01 40 80 32 32
Numéro de télécopieur	(33) 01 40 80 32 30
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	ORFILA (33) 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Cuivre enrobé de résine

Composants Dangereux

Composant	Numéro CAS	Poids %	Symbole	Phrases de risque
Cuivre	7440-50-8	95.0 – 98.0		
Colophane	8050-09-7	2.0 – 5.0	Xi	R43

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux risques	N'est pas classé dangereux.
Effets sur la santé - Yeux	Sans danger dans des conditions normales d'utilisation. Les fumées dégagées pendant le dessoudage provenant d'autres matériaux peuvent causer une irritation.
Effets sur la santé - Peau	Un contact répété ou prolongé peut provoquer une irritation de la peau.
Effets sur la santé - Ingestion	L'ingestion peut avoir les effets suivants : - Irritation de la bouche, de la gorge et des muqueuses stomacales.
Effets sur la santé - Inhalation	Sans danger dans des conditions normales d'utilisation. Les fumées dégagées pendant le dessoudage provenant d'autres matériaux peuvent causer une irritation de la bouche, du nez et de la gorge.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours - Yeux	Rincer abondamment l'œil avec de l'eau, pendant au moins 20 minutes, en gardant l'œil ouvert. Consulter un spécialiste.
Premiers secours - Peau	Laver la peau à l'eau et au savon. Appliquer une crème réparatrice pour la peau.
Premiers secours - Ingestion	Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers secours - Inhalation	Soustraire à l'exposition. Amener à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Utiliser pulvérisateur d'eau, mousse, produit chimique sec ou gaz carbonique.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser	Ne pas utiliser de jet d'eau.
Équipement de protection spécial	Porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Porter des vêtements de protection appropriés.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas jeter à la poubelle. Bien emballer et transmettre à un organisme de recyclage agréé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTRAWICK PREMIUM

fs006225.doc FDS_FR

Composant
Méthodes de nettoyage

Numéro CAS

Poids %
Utilisation de nettoyants spécifiques

Symbole

Phrases de risque

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Éviter de respirer les fumées durant l'utilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Une ventilation adéquate doit être prévue s'il existe un risque d'accumulation de fumées.
Stockage	Stocker dans les boîtes d'origine dans un endroit frais et sec. Conserver hors de portée des enfants.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Normes d'exposition professionnelle

	ACGIH TWA	OSHA PEL	OSHA STEL
Cuivre	0.2 mg/m ³	0.1 mg/m ³	N.A.
Résine	N.A.	N.A.	N.A.

Mesures de réglementation technique L'exposition à cette matière peut être contrôlée de plusieurs façons. Les mesures appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont la matière est utilisée et du potentiel d'exposition.

Protection respiratoire	Une protection respiratoire n'est pas normalement requise.
Protection manuelle	/
Protection oculaire	/
Protection corporelle	Vêtements de travail normaux.
Protection pendant l'application	Pendant l'application, assurer une ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Fil de cuivre enrobé d'un fondant organique.
Couleur	Cuivre.
Odeur	Sans.
Point d'éclair (PMCC) °C	Sans
Solubilité dans l'eau (kg/m³)	Insoluble.
Tension de vapeur (mm. Hg./20 °C)	/
Masse volumique (kg/m³)	/
Densité de vapeur (Air = 1)	/
Vitesse d'évaporation	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	/.
Matières à éviter	Agents oxydants forts, métaux alcalins.
Produits de décomposition dangereux	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Ordre de toxicité aiguë bas.
-----------------------	------------------------------

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité	faible
-----------------	--------

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Élimination du produit	Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
-------------------------------	--



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
ULTRAWICK PREMIUM**

fs006225.doc FDS_FR

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Élimination des récipients /.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe UN	Non classé
ADR/RID - Classe	Non classé
IMDG - Classe	Non classé
IMDG - Polluant marin	Non classé
IATA - Classe	Non classé.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Information du symbole	
Phrases S	Conserver hors de la portée des enfants.
Dérogation	/

16. AUTRES INFORMATIONS

Emploi du produit	Pour usage industriel seulement. Produits de l'industrie électronique.
--------------------------	--

17. RÉGLEMENTATION NATIONALE

Législation de l'Union Européenne	Directives de la CE 91/155/EEC définissant l'application et les dispositions détaillées du système d'informations spécifiques concernant les préparations dangereuses. Directives de la CE 88/379/EEC concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage de préparations dangereuses.
--	---

Cette fiche complète la fiche produit et d'informations techniques mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerne, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Une liste des principaux textes législatifs réglementaires peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.

Annule et remplace la fiche du : crée en 2000
Des modifications ont été apportées aux paragraphes : 2 / 17
Date de révision : 31 / 05 / 01
